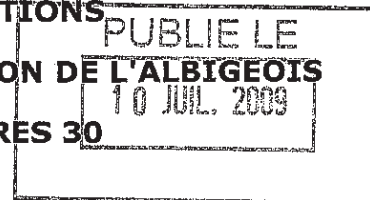


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 JUILLET 2009 À 18 HEURES 30



N° 3 - 64 / 2009 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS 2008-2013

L'An Deux Mille Neuf, le 7 Juillet 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 7 Juillet à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Serge NEAU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

N° 3 – 64 / 2009 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS 2008-2013

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité et Finances et Budget

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Dans le cadre de la Convention d'Application du Volet Territorial du CPER, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Tarn ont réaffirmé leur volonté commune de maintenir le principe contractuel des Politiques Territoriales pour la période 2007-2013, et d'accompagner les dynamiques de projets des territoires dans le respect des dispositifs propres à chacun des cofinanceurs.

Afin de simplifier les procédures, les partenaires proposent un nouveau dispositif pour chaque territoire concerné (pays et agglomérations) pour la période 2008-2013 : la convention territoriale.

La communauté d'agglomération de l'albigeois est concernée par la convention territoriale d'agglomération, qui a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département et la communauté d'agglomération de l'albigeois pour la durée du contrat de projet.

En ce qui concerne la Région, il a été d'ores et déjà indiqué que la dotation du Fonds des Politiques Territoriales en faveur de la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois, est fixée à titre indicatif à 10,4 millions d'euros pour la période 2008-2013.

L'Etat et le Département feront connaître leur financement dans le cadre de chaque programmation.

Il vous est demandé de prendre connaissance de l'article 2 de la convention territoriale d'agglomération albigeoise qui présente la stratégie de développement de la communauté d'agglomération pour les années à venir, en cohérence avec le projet d'agglomération défini en 2003.

La mise en œuvre opérationnelle, par le biais de la convention territoriale, est ciblée sur les fondamentaux du développement durable, autour de 3 axes d'intervention :

AXE 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du Territoire albigeois

AXE 2 : Assurer la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois

AXE 3 : Allier préservation des ressources naturelles et pratiques environnementales innovantes

La convention territoriale comprendra un volet d'opérations communautaires et un volet d'opérations communales ; d'autres maîtres d'ouvrages pourront également en être parties prenantes.

La convention territoriale d'agglomération 2008-2013 a été élaborée en partenariat étroit avec les services de l'Etat, de la région Midi-Pyrénées et du département du Tarn.

Toutes les étapes de sa mise au point ont été pilotées par le Bureau Communautaire au cours de plusieurs réunions. Les commissions ont contribué également à son élaboration.

Le conseil de développement réuni en assemblée le 10 mars 2009 a été sollicité pour avis. Ses observations ont été prises en compte.

Il vous est donc proposé :

⇒ **D'APPROUVER** la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois, ci-annexée,

⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 dite d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et notamment son article 23,

Vu la convention d'application du volet territorial de contrat de projet Etat-Région à intervenir entre l'Etat, le Conseil régional et les huit conseils généraux de Midi-Pyrénées,

Vu la circulaire de la DIACT en date du 17 septembre 2007 relative à la mise en œuvre des volets territoriaux des contrats de projets Etat-Région,

Vu la délibération n°07/AP/10.01 adoptée par l'assemblée plénière du conseil régional de Midi-Pyrénées en date du 15 octobre 2007,

Vu la délibération adoptée par la commission permanente du conseil général du Tarn en date du 14 décembre 2007,

Vu l'avis favorable du Conseil de Développement réuni le 11 Mars 2009

Vu les avis formulés par le Bureau Communautaire en date du 29 avril, 24 juin, 8 juillet et 9 septembre 2008, 20 Janvier, 21 Avril, 19 Mai et 16 Juin 2009,

Vu la délibération du Conseil Régional dans sa séance du 25 juin 2009,

DÉCIDE

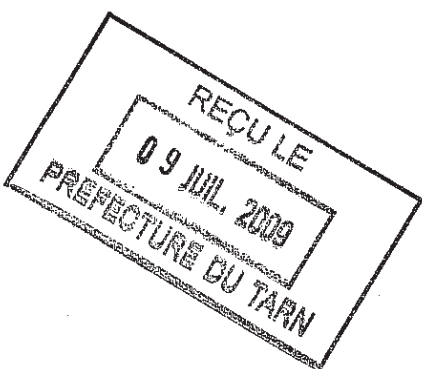
⇒ **D'APPROUVER** la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois, ci-annexée,

⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

⇒ **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée aux communes membres.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 Juillet 2009

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

